



Demande de gardes des mes enfants

Par **flo**, le **17/09/2012** à **17:03**

bonjour ne connaissant rien en droit et au vue de ma situation je voudrais avoir quelque conseil, je vais essayer de vous raconter en bref mon cas, rnalors en juin 2011 j'ai emmenager avec mon copain dans un appartement , j'etais tous juste enceinte de jumeaux pendant toute ma grossesse il etait absent et decouché tres souvent telephone eteint jusqu'a son retour tellement que je penser que j'accoucherais seul une nuit ou il ne serai pas la. finalement vite j'ai appris qu'il etait avec une autre femme les ayant meme surpris chez moi se qui a cause du stress accumulez ma declenchez prematurement mon accouchement le lendemain finalement peu de temp apres mon accouchement il a quitter le foyer pour cette femme depuis il ne prenner aucune nouvelle de ses enfants ni venait les voir etc , malgres tous mes appels et proposition qui vienne les chercher pour une journée de temps en temps, quelque rare fois j'avais une reponse mais au finale , il ne venait pas ou ne donner plus de nouvelle et donvc ne les prennais pas, aujourd'hui il me menace de demander leur gardes car je l'empecherais selon lui de les voir hors c'est l'inverse je lui courrait derriere pour , et il raconte sa tout autour de lui et c'est se qu'il compte dire pour defendre sa cause le moment venu. j'ai essayer de faire bref et de mettre l'essentie, doncl mes questions sont les suivante au vu de mon cas quels sont mes droits et qu'est ce que je risque si c'est menace sont executés?rnrnje ne sais pas si ces infos seron utile mais j'ai 22 ans lui 21ans j'habite toujours l'appartement qu'on avait pris je ne travaille pas et suis en train de metre a jour mon dossier pour les aides sociales je me debrouille seule m'en occupe seule mais aides l'aide et du soutien de ma famille et d'amis, lui habite chez sa soeur "aurait" arreter son travail mais je ne suis pas sur a des dettes et un casier judiciaire mais seulement sur son ancien nom de famille car il l'a changer mais pas sur l'actuel voila j'espere que vous aurez assez d'info et que vous pourrais me renseigner et me conseiller, merci.rn(desolée des fautes)

Par **cocotte1003**, le **17/09/2012 à 18:45**

Bonjour, puisque vous avez son adresse, faites lui une lrrar pour lui proposer de venir voir ses enfants par exemple un samedi après-midi tous les 15 jours cela démontrera votre bonne volonté. Les juges ne séparent en général pas les jeunes enfants de leur mère. Ensuite si vous vous en occupez normalement, il faudra que le pere démontre de son coté qu'il est capable de s'en occuper, qu'il peut les héberger correctement, qu'il ale temps de les prendre en charge. Essayer de passer un accord amiable écrit avec le pere sur son droit de visite, les frais de transport, la pension alimentaire ensuite vous saisissez le JAF pour faire entériner votre accord. Sinon les le faire pour saisir le JAF, cordialement

Par **flo**, le **17/09/2012 à 19:35**

merci pour votre reponse mais je ne connais pas l'adresse de sa soeur mais je vais faire se que je peux pour me la procurerrnsinon un accord a l'amiable et malheureusement impossible malgres tout les efforts que j'ai pu faire pour, j'ai peur que ses mensonges me portes prejudices du coup..